



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

66^e séance plénière

Mardi 18 avril 2023, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kőrösi (Hongrie)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : J'appelle maintenant l'attention de l'Assemblée générale sur un rapport de la Cinquième Commission sur le point 118 b) de l'ordre du jour, intitulé « Nomination de membres du Comité des contributions », publié sous la cote A/77/568/Add.1.

Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a clos l'examen du point 118 b) de l'ordre du jour à sa 34^e séance plénière, le 15 novembre 2022. Pour que l'Assemblée puisse examiner le rapport de la Cinquième Commission sur ce point de l'ordre du jour, il sera nécessaire de reprendre l'examen du point 118 b) de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 118 b) de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Rapports de la Cinquième Commission

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission sur les points 118 b), 138, 143, 144 et 136 de l'ordre du jour.

Je prie le Rapporteur de la Commission, M. Marinko Avramović, de la Bosnie-Herzégovine, de présenter en une seule intervention les rapports de la Cinquième Commission dont l'Assemblée est saisie.

M. Avramović (Bosnie-Herzégovine), Rapporteur de la Cinquième Commission (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Cinquième Commission qui contiennent des recommandations sur les questions examinées pendant la première partie de la reprise de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale. La Cinquième Commission s'est réunie du 3 au 31 mars et a tenu trois séances plénières, ainsi que de nombreuses consultations, dont certaines informelles.

Je vais maintenant présenter les rapports de la Cinquième Commission qui contiennent des recommandations relatives aux questions sur lesquelles l'Assemblée générale doit se prononcer.

Au titre du point 118 b) de l'ordre du jour, intitulé « Nomination de membres du Comité des contributions », au paragraphe 4 de son rapport A/77/568/Add.1, la Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer Minhong Yi, de la République de Corée, membre du Comité des contributions pour un mandat prenant effet à la date de la nomination par l'Assemblée générale et venant à expiration le 31 décembre 2023.

Au titre du point 138 de l'ordre du jour, intitulé « Projet de budget-programme pour 2023 », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/77/672/Add.1,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution intitulé « Questions spéciales relatives au budget-programme de 2023 », que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Au titre du point 143 de l'ordre du jour, intitulé « Gestion des ressources humaines » «, au paragraphe 6 de son rapport contenu dans le document A/77/818, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution que la Commission a adopté sans le mettre aux voix. Cette résolution est la première résolution de portée générale relative à la gestion des ressources humaines adoptée par la Commission en six ans.

Au titre du point 144 de l'ordre du jour, intitulé « Corps commun d'inspection », au paragraphe 6 de son rapport contenu dans le document A/77/819, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Enfin, au titre du point 136 de l'ordre du jour, intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies », la Commission recommande à l'Assemblée générale, au paragraphe 8 de son rapport publié sous la cote A/77/673/Add.1, d'adopter un projet de résolution intitulé « Progrès accomplis dans l'élaboration d'un dispositif d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies », que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Au paragraphe 9 du même rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de décision intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure », que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Je remercie les délégations de leur coopération et de l'esprit de compromis dont elles ont fait preuve, qui a permis à la Commission de mener à bien ses travaux en temps voulu. Qu'il me soit permis également d'exprimer ma sincère gratitude au secrétariat de la Cinquième Commission pour les efforts constants et inlassables qu'il a déployés à l'appui de nos travaux. Je voudrais également remercier le Président de la Cinquième Commission, l'Ambassadeur Philippe Kridelka, et son équipe, M. Basiel Bogaerts et M^{me} Lina Hadboun, pour le dévouement avec lequel ils nous ont guidés dans nos travaux, ainsi que mes collègues du Bureau, M. Abdulla Ali Abdulrahman Mohamed Ahmed, M. Masotsha Mongezi Mnguni et

M. Carlos Videche Guevara. Travailler avec eux est toujours une expérience très enrichissante.

Je me réjouis à la perspective de travailler avec tous les États Membres en vue d'assurer le succès de la deuxième partie de la reprise de la session, qui se tiendra en mai, et au cours de laquelle la Commission se concentrera sur le financement des opérations de maintien de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Rapporteur de la Commission.

Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents. Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote.

Je rappelle aux membres qu'en vertu de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. Je rappelle également que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place. Lorsque plusieurs projets de texte sont présentés au titre d'un même point de l'ordre du jour, les déclarations faites au titre des explications de vote avant le vote sur un ou plusieurs de ces projets de texte doivent être regroupées en une seule intervention, après quoi l'Assemblée se prononcera sur tous les projets de texte, l'un après l'autre. Les représentantes et représentants pourront ensuite faire des déclarations au titre des explications de vote après le vote sur un ou plusieurs des textes, en une seule intervention.

Avant de nous prononcer sur les recommandations figurant dans les rapports de la Commission, j'informe les représentantes et représentants que nous allons procéder de la même manière qu'à la Commission, sauf notification contraire préalable adressée au Secrétariat.

J'espère donc que nous pourrions adopter sans les mettre aux voix les recommandations qui ont été adoptées sans mise aux voix à la Commission. Les résultats des

votes seront disponibles sur le portail e-deleGATE, sous la rubrique « Annonces en plénière ».

Point 118 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

b) Nomination de membres du Comité des contributions

Rapport de la Cinquième Commission (A/77/568/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner le rapport de la Commission sur le point 118 b) de l'ordre du jour, intitulé « Nomination de membres du Comité des contributions », concernant un siège devenu vacant au Comité des contributions à la suite de la démission de Ji-sun Jun (République de Corée).

Dans son rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer Minhong Yi, de la République de Corée, membre du Comité des contributions pour un mandat prenant effet le 18 avril 2023 et venant à expiration le 31 décembre 2023.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer Minhong Yi membre du Comité des contributions pour un mandat prenant effet le 18 avril 2023 et venant à expiration le 31 décembre 2023 ?

Il en est ainsi décidé (décision 77/409 B).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 118 b) de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 138 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2023

Rapport de la Cinquième Commission (A/77/672/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution intitulé « Questions spéciales relatives au budget-programme de 2023 ».

La Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 77/277).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 138 de l'ordre du jour.

Point 143 de l'ordre du jour

Gestion des ressources humaines

Rapport de la Cinquième Commission (A/77/818)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Gestion des ressources humaines ».

La Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 77/278).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 143 de l'ordre du jour.

Point 144 de l'ordre du jour

Corps commun d'inspection

Rapport de la Cinquième Commission (A/77/819)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Corps communs d'inspection ».

La Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 77/279).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 144 de l'ordre du jour.

Point 136 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/77/673/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution et d'un projet de décision recommandés par la Commission aux paragraphes 8 et 9 de son rapport, respectivement.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution et le projet de décision, l'un après l'autre.

Le projet de résolution est intitulé « Progrès accomplis dans l'élaboration d'un dispositif d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 77/280).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de décision est intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de décision est adopté (décision 77/548 B).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 136 de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen de tous les rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie pour la présente séance.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront également qu'à sa 3^e séance plénière, le 16 septembre 2022, l'Assemblée générale avait décidé de renvoyer le point 18 de l'ordre du jour à la Deuxième

Commission. Afin de permettre à l'Assemblée de se saisir sans délai du projet de décision, puis-je considérer que l'Assemblée souhaite examiner le point 18 directement en séance plénière et procéder immédiatement à son examen ?

Il en est ainsi décidé (décision 77/505 B).

Point 18 de l'ordre du jour (suite)

Développement durable

Projet de résolution (A/77/L.60)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Yolanda Díaz Pérez, Deuxième Vice-Présidente et Ministre du travail et de l'économie sociale de l'Espagne, qui va présenter le projet de résolution A/77/L.60.

M^{me} Díaz Pérez (Espagne) (*parle en espagnol*) : En tant que Deuxième Vice-Présidente du Gouvernement espagnol et Ministre du travail et de l'économie sociale, je suis fière d'être dans cette salle aujourd'hui pour l'adoption du premier projet de résolution de l'Assemblée générale sur l'économie sociale et solidaire (A/77/L.60), un projet de résolution qui promeut la démocratie et la justice sociale en tant qu'épine dorsale du monde que nous aspirons à construire. L'établissement d'une définition universelle du concept d'économie sociale et solidaire et sa consécration dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies sont le fruit d'un travail collectif visant à faire avancer la réalisation des objectifs de développement durable, tels qu'inscrits dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en améliorant les outils qui permettent de relever les grands défis de l'humanité, principalement la réduction des inégalités et la protection de notre planète.

Le texte invite les États Membres et les organisations internationales à inclure l'économie sociale et solidaire dans leurs plans nationaux et leurs documents-cadres. Il encourage les institutions financières et les banques de développement à soutenir cette formule économique, et prie également le Secrétaire général d'établir un rapport qui permettra de réexaminer la question dans deux ans.

Avancer vers une économie plus participative, plus démocratique, plus communautaire et plus résistante aux crises nous permet de jeter les bases requises pour améliorer la vie des citoyens, même lorsque l'incertitude règne. Le fait que le Gouvernement espagnol a pu élaborer des solutions fondées sur l'économie sociale démontre qu'il est possible de venir à bout d'un système économique

sans pitié et sans âme, axé sur les coupes budgétaires, oublieux des plus vulnérables et ancré dans l'inégalité. De plus, l'économie sociale a réussi à démentir la notion biaisée selon laquelle les pays doivent inévitablement sacrifier les idéaux de justice et d'égalité sur l'autel de leur développement économique, alors qu'au contraire, ces idéaux devraient être au cœur de nos systèmes politiques et économiques.

Il est possible de faire les choses différemment, nous l'avons vécu. L'économie sociale est donc à la fois notre présent et notre avenir, car elle propose un modèle économique inclusif assorti d'objectifs sociaux, basé sur la solidarité nationale, axé autour de l'humain et doté de capacités d'innovation, de cohésion et de création d'emploi, reliant naturellement le travail, l'égalité sous toutes ses formes et les valeurs démocratiques, et rendant possible l'idéal de développement humain des Nations Unies.

Je parle en m'appuyant sur une expérience tout à fait unique en son genre, celle de notre pays, l'Espagne, où l'économie sociale compte pour 10 % du produit intérieur brut. Ce chiffre important reflète un tissu entrepreneurial robuste, prêt au changement, au sein duquel sont promus la participation des travailleurs aux décisions de l'entreprise et leur accès à la propriété des moyens de production, tout en garantissant la continuité de nombreux projets d'entreprise aux mains des travailleurs eux-mêmes, le tout de manière durable et en lien avec les communautés. L'économie sociale joue donc un rôle déterminant dans la transformation de l'économie mondiale vers un modèle de développement durable, car elle permet aux personnes et aux communautés dans lesquelles elle est appliquée de disposer d'un contrôle direct dans des domaines importants tels que la production agricole, la santé, l'industrie, le commerce, l'éducation, le logement, la distribution de l'énergie et la finance.

En outre, l'économie sociale permet aux relations professionnelles, sociales et économiques en Espagne d'être empreintes d'égalité. Il s'agit, de fait, d'une économie féministe, car la flexibilité accrue et la stabilité de l'emploi qui la caractérisent réduisent aussi les écarts de rémunération et de salaire. À titre d'exemple, dans notre pays, l'écart salarial entre femmes et hommes dans l'économie sociale et solidaire est inférieur de huit points à la moyenne de l'économie espagnole dans son ensemble. Voilà pourquoi l'économie sociale n'est pas une représentation approximative de l'avenir que nous voulons, mais la preuve qu'il est possible de construire dès maintenant

ce monde plus juste, plus durable et plus solidaire qui est le fondement même et la raison d'être de l'ONU.

Je tiens à dire ma satisfaction et ma gratitude devant le travail que représente le projet de résolution, ainsi que devant l'intelligence collective mise au service des citoyens, de leurs droits et de la protection de la planète. Au nom du Gouvernement espagnol, on me permettra également de saluer le climat positif dans lequel les négociations sur le projet de résolution se sont déroulées. J'adresse par ailleurs mes plus vifs remerciements aux facilitateurs, le Sénégal et le Chili ; aux pays du groupe d'appui qui nous ont aidés à promouvoir et à négocier le texte ; au Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire, qui croit à ce projet depuis des années ; et aux personnes qui, chaque jour, aident l'économie sociale à contribuer à un avenir plus durable.

Comme Francisco de Vitoria en était convaincu, la justice est une vertu dont le but est de faire prévaloir le bien commun. C'est là l'essence même du projet de résolution que nous adoptons aujourd'hui, qui doit nous aider à trouver les clefs d'un monde meilleur, plus juste et plus féministe, un monde qui se respecte. Voilà notre défi. Voilà le défi de l'humanité. Je remercie tous ceux et toutes celles qui ont contribué au projet de résolution A/77/L.60 et, en définitive, à un monde plus prospère.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/77/L.60.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/77/L.60, intitulé « La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document A/77/L.60, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Allemagne, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, Finlande, Grèce, Indonésie, Irlande, Israël, Japon, Lettonie, Malte, Mongolie, Monténégro, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Suriname et Uruguay.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/77/L.60 ?

Le projet de résolution A/77/L.60 est adopté (résolution 77/281).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 18 de l'ordre du jour.

Point 72 de l'ordre du jour (suite)

Les océans et le droit de la mer

a) Les océans et le droit de la mer

Projet de décision (A/77/L.62)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Singapour, qui va présenter le projet de décision A/77/L.62.

M. Khng (Singapour) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Ambassadrice Rena Lee, Présidente de la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, j'ai l'honneur de présenter le projet de décision A/77/L.62.

La conférence s'est réunie du 20 février au 4 mars pour la reprise de sa cinquième session. À la clôture de la session, la conférence a décidé de créer un groupe de travail informel à composition non limitée chargé d'assurer la cohérence de la terminologie dans l'ensemble du texte du projet d'accord parachevé durant la session, et d'en harmoniser les versions dans les six langues officielles de l'ONU. La conférence a également décidé de se réunir de nouveau à une date ultérieure, une fois que le groupe de travail informel à composition non limitée aura achevé ses travaux, en vue d'adopter le projet d'accord dans les six langues officielles.

Le projet de décision A/77/L.62 est basé sur les décisions de la conférence, qui ont été adoptées par consensus. Il propose que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir l'appui et les services nécessaires au groupe de travail informel à composition non limitée et de convoquer une nouvelle reprise de la cinquième session de la conférence les 19 et 20 juin 2023, en principe, ou à une date à déterminer en concertation avec la Présidente de la conférence, mais pas en marge d'une séance plénière de l'Assemblée générale, et de faire le nécessaire pour que tous les services de conférence lui soient fournis.

Ma délégation espère que l'Assemblée générale adoptera le projet de décision sans vote.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/77/L.62, intitulé « Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision A/77/L.62 ?

Le projet de décision A/77/L.62 est adopté (décision 77/556).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 72 a) de l'ordre du jour.

Point 126 de l'ordre du jour (suite)

Renforcement du système des Nations Unies

Projet de décision (A/77/L.63)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/77/L.63, intitulé « Modalités du Sommet de l'avenir : modification de la date de la réunion ministérielle préparatoire ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision A/77/L.63 ?

Le projet de décision A/77/L.63 est adopté (décision 77/557).

Le Président (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, à ce stade, de donner un aperçu de ce que l'Assemblée générale a prévu pour la semaine de haut niveau de septembre 2023, à la suite de l'adoption de la décision 77/557.

Le lundi 18 septembre aura lieu le forum politique de haut niveau sur le développement durable convoqué sous les auspices de l'Assemblée générale, également connu sous le nom de Sommet sur les objectifs de développement durable.

Le mardi 19 septembre sera consacré au débat général et à la poursuite du Sommet sur les objectifs de développement durable.

Le mercredi 20 septembre sera consacré au débat général, au Dialogue de haut niveau sur le financement du développement et à la réunion de haut niveau sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, qui comprend une partie plénière et des tables rondes multipartites organisées en parallèle. Le Secrétaire général m'a également informé de son intention de convoquer un sommet sur l'ambition climatique ce jour-là.

Le jeudi 21 septembre sera consacré au débat général, à la réunion ministérielle sur le Sommet de l'avenir et à la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle, qui comprend une partie plénière et des tables rondes multipartites organisées en parallèle.

Le vendredi 22 septembre, le débat général et la réunion de haut niveau sur la lutte contre la tuberculose,

qui comprend une partie plénière et des tables rondes multipartites, se tiendront en parallèle.

Le samedi 23 septembre sera consacré au débat général, qui se poursuivra également la semaine suivante, avec, en marge, la réunion plénière de haut niveau consacrée à la célébration et à la promotion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, qui aura lieu le mardi 26 septembre.

J'informe également les délégations qu'au cours de la prochaine réunion du Bureau, nous passerons brièvement en revue le programme de la semaine de haut niveau de cette année, tel qu'il vient d'être décidé, et débattons de la logique politique de toute cette semaine.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 126 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 35.